



LE RÈGLEMENT

OBJECTIF

Créé en 2013 par l'Association des libraires du Québec (ALQ), le Prix d'excellence de l'Association des libraires du Québec honore un ou une libraire en soulignant son travail exceptionnel.

DESCRIPTION

Ce prix récompense tant les libraires d'expérience que ceux et celles de la relève.

NATURE DU PRIX

- Bourse de 2000 \$ offerte par l'ALQ et/ou son partenaire;
- Œuvre de Louis-Georges L'Écuyer;
- Participation gratuite à la prochaine Rencontre interprofessionnelle de l'ALQ;
- Portrait de libraire dans la revue (version papier et web) *Les libraires*;
- Remise officielle à l'occasion du Gala des Prix des libraires du Québec.

SÉLECTION

Les membres du comité de sélection y siègent sur une base volontaire. Leur présence est toutefois approuvée par le conseil d'administration de l'ALQ. Le comité doit être composé d'au minimum trois (3) personnes et d'au maximum cinq (5). Il est formé d'au moins deux anciens lauréat.e.s et d'au moins un (1) membre du conseil d'administration de l'ALQ.

Le comité a le privilège de ne pas remettre de prix s'il juge que les critères d'admissibilité ne sont pas respectés ou de remettre un prix ex aequo (dans ce cas, la bourse est divisée à parts égales entre les récipiendaires). Les décisions sont finales et sans appel.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être libraire depuis au moins 3 ans;
- Posséder un *Certificat de qualification professionnelle Libraire* obtenu via le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) ou le Processus d'évaluation et de reconnaissance des compétences des personnes expérimentées (PERCPE);
- Travailler en librairie membre de l'ALQ au moment de déposer sa candidature;
- N'être membre ni du conseil d'administration de l'ALQ, ni du comité de sélection;
- Ne pas faire partie du personnel de l'ALQ;
- Ne pas faire partie du personnel d'un éventuel commanditaire;
- Le prix est remis à une personne et non à un groupe;
- Le prix ne peut être attribué qu'une seule fois à la même personne.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Intérêt et pertinence des réalisations professionnelles (décrivez vos plus importantes réalisations et expliquez le contexte, la démarche et les impacts) – 10 points;
- Maîtrise des compétences de base du métier – 10 points;
- Dynamisme – 5 points;
- Rayonnement de la profession – 5 points;
- Esprit d'initiative dans l'exercice du métier - 5 points;
- Liens avec la communauté – 5 points;
- Qualité du dossier – 5 points.

Exemples de ce que vous pouvez mettre de l'avant : développement de nouveaux marchés, réorganisation de certains services, supervision de stagiaire, conférences, formations, animations, participation à des comités, publications à titre de libraire, etc.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque dossier doit comprendre :

- Formulaire de candidature complété (disponible sur le site Internet www.alq.qc.ca) :
 - Signé par un (1) membre actif de l'ALQ, qui appuie la candidature;
 - Contresigné par le/la candidat.e;
- Texte de présentation (maximum 5 pages, double interligne, caractère 11 points) qui doit tenir compte des critères d'évaluation;
- Curriculum vitae détaillé des activités professionnelles en lien avec la profession ou connexes;
- Deux (2) à trois (3) lettres de recommandation dont l'une doit provenir soit d'un ou d'une collègue, soit de l'employeur et l'autre soit d'une personne du milieu du livre, soit d'un client ou d'une cliente;
- Documents à l'appui (maximum 10 pages) : publicités, infolettres, photographies, articles, attestations de formations de l'ALQ, preuves de participation à un jury relié au métier, etc.

Le dossier de candidature doit être acheminé par la poste en un exemplaire ou par courriel à l'ALQ (kfafard@alq.qc.ca) avant le 31 mars de l'année de référence, à minuit. Le cachet de la poste en faisant foi pour la version papier (voir *Formulaire de candidature* pour tous les détails).